



Formation - L'atelier du Compte Epargne Temps

Le statut d'entrepreneur salarié est une particularité qui allie le statut de salarié et celle d'entrepreneur. Sa gestion demande donc à la CAE d'allier accompagnement et fonction employeur. Certains dispositifs créés pour le salariat méritent d'être examinés et adaptés en CAE pour les entrepreneur-es salarié-es.

Objectifs

Mettre en place le Compte Epargne Temps : créer un modèle d'accord et les outils d'accompagnement à la mise en place en CAE

Public

Cette formation est ouverte à toutes les CAE et particulièrement adaptée :

- Toute personne concernée par les stratégies en droit du travail et en droit social
- Responsables RH et GRH ...
- Personnes ayant une fonction de gestion sociale, d'accompagnement

Contenus

Apport théorique

Le Compte Epargne Temps

- Le cadre légal
- Le fonctionnement
- Les modalités de mise en œuvre

Questions // Observations individuelles et collectives

Questionnement collectif

- En quoi le CET peut permettre (plus spécifiquement) d'optimiser la rémunération des entrepreneur-es ?
- Qu'en est-il pour les salariés structure ?

Travail en sous-groupe pour identifier les avantages // limites

Validation en grand groupe des avantages // limites

Examen des modèles

Quelques exemples d'accord

- Avantages // Limites

Travail en sous-groupe pour identifier les points pour structurer un accord

Validation en grand groupe des points, des variantes possibles

Méthodologie pour mise en oeuvre

Comment gérer la mise en œuvre du CET dans ma CAE

- Calendrier
- Communications dédiées

Travail en sous-groupe sur la communication

Validation en grand groupe des axes de communication et quelques outils

Méthode

Apport théorique et échanges de pratiques - Création de l'Accord sur le CET

Intervenante

Agnès Laurent, consultante et formatrice en Ressources Humaines au sein de la coopérative Co-Actions

Organisation

20 octobre 2022 de 9h30 à 17h30 - 7 heures de formation

Lieu : Woopa 10 avenue des Canuts à Vaulx en velin, tout proche de Lyon

Coût de la formation

Pour les coopératives adhérentes de Copéa :

Prix de vente : 180 € HT (TVA au taux plein en sus)

Pour les structures non adhérentes :

Prix de vente : 300 € HT (TVA au taux plein en sus)

Copéa est organisme de formation enregistré sous le numéro 82 26 016 19 26.
Organisme référençable dans le Datadock



Une **convention de formation** sera signée à l'inscription.

Une fois la convention faite, aucune rétractation ne pourra être acceptée.

Faute de 6 inscrit-es 1 mois avant la formation, celle-ci sera annulée.

L'absence aux 4 séances ne sera déduite qu'en cas de maladie attestée par un certificat médical.

En cas d'absence non justifiée la formation sera facturée.

Renseignements et inscription

Dossier d'inscription sur demande auprès de Caroline Lacoëntre
secretariat@copea.fr.

Responsable pédagogique : Paolo Serra
(formateur et gérant de la CAE Alteractifs)
pserra@alteractifs.org

Présentation des formations :

Les formations proposées par Copéa permettent un apport théorique et un échange de partage.

Elles s'adressent aux dirigeant-es, équipes support et entrepreneur-es des CAE.